

COMETE – Points de pénibilité

STATUT DU DOCUMENT

Nature (ETU / SPJ / ...)	Type (NOTE / PV / UTIL / ...)	Etat (Projet / Validé / Diffusé)
GUIDE	UTIL	Validé

SUIVI DU DOCUMENT

Version	Actions	Auteurs	Date
V1	Création	T. BEJARANO – F.-R. DE FEYDEAU	14/01/2021
V2	Mise à jour	T. BEJARANO – F.-R. DE FEYDEAU	11/12/2023

DIFFUSION



USAGE INTERNE



CLIENTS

Table des matières

Préambule	2
Points de pénibilité sur travail de nuit	3
Paramétrage	3
Calcul	3
Point de pénibilité sur travail en équipe successive alternante.....	4
Paramétrage	4
Calcul	4
Prépaie et export.....	5

Préambule

Le compte professionnel de prévention (C2P) permet de déterminer et de référencer les facteurs de risques supportés par un travailleur au-delà de certains seuils. En fonction de son exposition à ces risques, le salarié cumule des points sur son C2P.

Comète permet de calculer 2 des critères cumulant des points, selon le planning des agents concernés :

Facteurs liés aux rythmes de travail		
Facteurs de pénibilité	Intensité minimale	Durée minimale
Travail de nuit	1 heure de travail entre minuit et 5 heures	120 nuits/an
Travail en équipes successives alternantes (exemple : travail posté en 5x8, 3x8)	Travail en équipe impliquant au minimum 1 heure de travail entre minuit et 5 heures	50 nuits/an

Points de pénibilité sur travail de nuit

Paramétrage

Il n'y a pas de paramétrage à effectuer : C'est programmé dans COMETE, les points se déclenchent dès que l'agent atteint les 120 nuits/ans (sont considérées comme heures de nuit les heures entre 00h00 et 05h00).

Mise à jour 2023 :

Le seuil de 120 nuits s'applique aux agents sortis avant le 01/09/2023.

Pour les agents entrés après le 01/09/2023, le seuil est de 100 nuits.

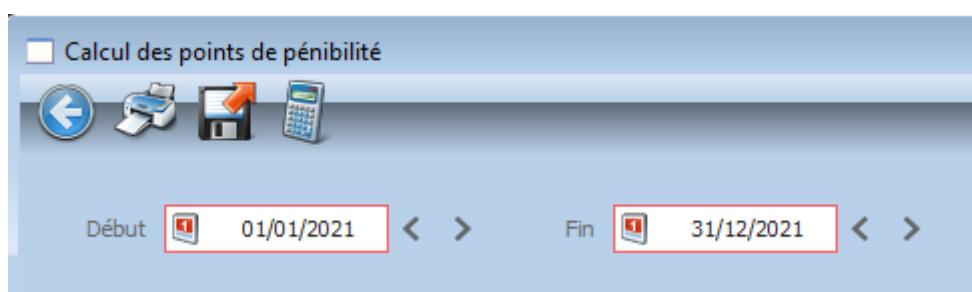
Pour les agents entrés avant le 01/09/2023 et toujours présents après cette date, un prorata est fait pour l'année 2023 uniquement : le seuil est de 113 nuits.

A partir de 2024, le seuil est fixé à 100 nuits pour tous les agents.

Calcul

Le calcul de ces points de pénibilité est détaillé dans une analyse, disponible en cliquant sur le

bouton  depuis la Fenêtre Principale d'un agent ou depuis une liste d'agents, puis sur « *Calcul des points de pénibilité* » pour ouvrir la fenêtre ci-dessous :



Cliquez sur  pour lister les vacations éligibles, c'est à dire contenant au moins 1h entre 00h00 et 05h00, et d'afficher le nombre de points de pénibilité sur la période analysée.

Le seuil de nombre de vacations de nuit à atteindre est proratisé selon le nombre de jours de présence de l'agent sur l'année. Le nombre de points obtenus correspond au nombre de trimestres complets de présence de l'agent sur l'année (4 points maximum).

Le résultat de cette analyse peut être imprimé ou exporté.

Point de pénibilité sur travail en équipe successive alternante

Paramétrage

Le paramétrage du nombre de jours et de nuits à atteindre dans l'année est à renseigner dans les Préférences globales, onglet **Agents** :

Pénibilité : travail en équipes successives alternantes

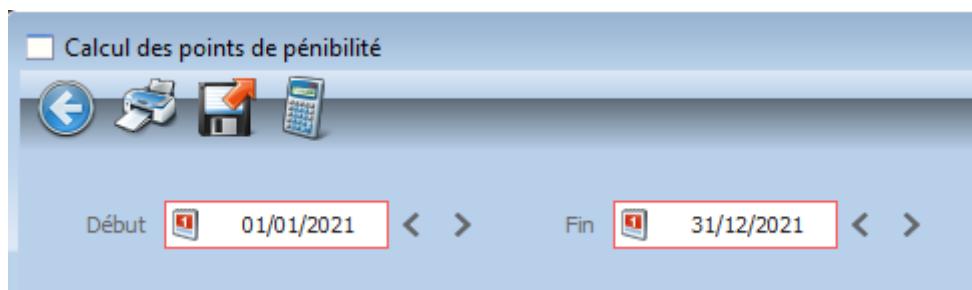
50 vacations de nuit éligibles

50 vacations de jour éligibles

Calcul

Le calcul de ces points de pénibilité est détaillé dans une analyse, disponible en cliquant sur le

bouton  depuis la Fenêtre Principale d'un agent ou depuis une liste d'agents, puis sur « *Calcul des points de pénibilité* » pour ouvrir la fenêtre ci-dessous :



Cliquez sur  pour connaître les agents ayant atteint les seuils de nombre de vacations de jour et de nuit paramétrés dans les Préférences Globales, et le nombre total de point de pénibilité acquis.

Les seuils de nombre de vacations de jour et de nuit à atteindre sont proratisés selon le nombre de jours de présence de l'agent sur l'année. Le nombre de points obtenus correspond au nombre de trimestres complets de présence de l'agent sur l'année (4 points maximum).

Le résultat de cette analyse peut être imprimé ou exporté.

Prépaie et export

Les points de pénibilité apparaissent automatiquement sur la pré-saisie du mois de décembre ou sur le mois de sortie de l'agent.

Seuls le nombre de points sont calculés par ces rubriques dans la colonne « Nombre » (ces rubriques n'affichent pas de taux).

Les rubriques de paie à activer sont les suivantes :

#PNBTESA	Pt de pénibilité TESA
#PNBTNT	Pt de pénibilité dû au travail de nuit

*TESA = Travail en Equipes Successives Alternantes

Celles-ci pourront également être paramétrées pour être exportées en paie.

Tables et paramètres>Tables exploitation>Paie>Rubriques de paie; cochez Afficher toutes les rubriques

Cherchez les rubriques ayant pour code interne #PNBTESA et #PNBTNT.

Code rubrique
<input type="text" value="#PNBTESA"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Imprimer sur la pré-saisie paie
<input checked="" type="checkbox"/> Exporter en paie <input checked="" type="checkbox"/> Nombre <input type="checkbox"/> Taux <input type="checkbox"/> Montant
<input type="checkbox"/> Exporter même si montant nul